Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20260703-2026_07_04-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune d'Essé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
Unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 3 Juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Essé s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alexis-Nicolas DELSAUT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/06/2026.

Présents : Mme AUBIN Coralie, Mme BRUNET Muriel, M. DELSAUT Alexis-Nicolas, Maire, M. FERT Régis, M. GESLIN Christophe, M. GINGUENÉ Jean-Pierre, Mme MOULIN Stéphanie, M. NOËL Hervé, M. RENIER Benjamin, Mme SAULNIER Yvette, M. WAUTERS Pascal.

Excusée ayant donné procuration : Mme BERTRAND Stéphanie à M. WAUTERS Pascal.

Excusés : Mme AUROY Valentine, M. BURGAIN Didier, Mme GESLIN Christèle.

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAULNIER Yvette

2026_07_04 – Convention avec la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON)

Monsieur Le Maire expose :
La Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON) est une organisation professionnelle reconnue comme un organisme de droit privé à l'exécution d'un service public. La FGDON propose aux communes de l'Ille et Vilaine d'adhérer à une convention multi-services afin de proposer leurs services dans les domaines suivants :

- accès au programme de lutte et surveillance contre le frelon asiatique
- invitation des élus et agents aux formations et colloques
- accès au programme de lutte contre les ragondins et rats musqués
- la FGDON couvre les bénévoles sur les risques liés aux interventions
- accès au programme de lutte contre les chenilles processionnaires urticantes
- accès aux actions préventives contre les dégâts de corneille noire pour les agriculteurs et particuliers
- accès au service de lutte contre le pigeon féral en milieu urbain
- interventions d'effarouchement sur les dortoirs d'étourneaux
- réalisation de diagnostics en lien avec les espèces animales ou végétales envahissantes
- etc…

L'adhésion à la convention permet de bénéficier de tarifs préférentiels sur ces différentes interventions. Elle est valable jusqu'en 2028 et est conditionnée au versement d'une participation financière de 185,00€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- d'approuver les termes de la convention

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20260703-2026_07_04-DE

- d’autoriser M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2026
Le Maire
Alexis-Nicolas DELSAUT

La secrétaire de séance
Yvette SAULNIER

La présente délibération peut si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes